

Compte rendu de la réunion du Ca du 30.11.2018

Membres présents :

José ANGLADA, Gérard CHAINTREUIL, Alain CHIR, René DUPONCHEL, Denis DUPUY, Guylaine FEHRENBACHER, Michel FEHRENBACHER, Lelio GABRIELE, Pierre LAUQUE, Marc MONIN, Alain ZIMMER

Absents excusé : Eric AMMOUR

Règlement sur les horaires de vol des avions bruyants

Les plaintes de riverains auprès de la mairie de Corbas concernant les vols de l'après midi. Afin d'éviter que les choses s'enveniment, ils sont désormais uniquement autorisés de 14h00 à 18h00. On ajoute une plage le matin ? 9h30 à 11h30

Réponse

Le Ca rappelle que les avions bruyants sont ceux qui émettent plus de 92 dBA.

Niveau de bruit maximum imposé par la FFAM :

- Mesure sur herbe : 92 dBA
- Mesure sur macadam ou béton : 94 dBA

Procédure de mesure du bruit

Des mesures sont effectuées sur quatre points situés à 45 degrés de l'axe longitudinal du modèle. Pour chaque point de mesure, le sonomètre est positionné à 0,3 m au dessus du sol et à une distance de 3 mètres du moteur pour un monomoteur, ou à 3 mètres du point d'intersection entre la ligne des moteurs et l'axe longitudinal pour un multi moteur. Pour avoir la valeur référente du niveau de bruit, faire la moyenne des quatre mesures effectuées.

Les mesures doivent être effectuées moteur tournant plein gaz ; aucun objet susceptible de réfléchir le bruit ne devant se trouver à moins de 3 mètres de l'aéromodèle ou du microphone.

Les adhérents qui désirent voler avec ce type de machine doivent se conformer à la réglementation et prendre les mesures nécessaires d'atténuation du bruit. (échappement efficace & hélices)

<https://www.redwingrc.com/product.php?productid=218>

Paragraphe sur la loi drone

Les obligations de tous les télépilotes du club seront rappelées dans un nouveau paragraphe du règlement qui sera présenté en AG

Pour mémoire, il y a eu en novembre 1 incident causé par un pilote extérieur au club qui a fait voler son multi rotors de façon incontrôlée depuis le parking. L'intervention du moniteur drone du club (EA) a permis d'éviter un incident plus sérieux.

Modification du bulletin d'adhésion

Le nouveau bulletin d'adhésion doit comporter :

- Droit à l'image
- Les données collectées pour établissement de la licence
- Le numéro et les coordonnées de la personne à prévenir en cas d'urgence notamment pour les adhérents mineurs
- Pour les mineurs, un extrait de ce dossier doit-être détenu chez les moniteurs de la section « formation »

Demande de subvention

Demande de subvention à la mairie de Corbas de 500€ en cours.

Pas de subvention LAM

Elles sont réservées pour les initiatives en faveur des handicapés, des enfants et des pilotes féminins

Pour l'instant aucune dotation proposée par la LAM

- Résolu depuis la dernière réunion. Le club demande la dotation d'un Calmato

Pas de subvention FFAM

- Suite à une demande du président, la FFAM a offert au club un lot de 5 portes pour les drones Racer d'une valeur de 150€ environ

Loi drone et immatriculation des appareils

Création de la personne morale AMCR et immatriculation des appareils

- Tous les appareils dédiés à la formation sont enregistrés et immatriculés

Mise en place d'un registre facultatif des pilotes et machines (fin décembre)

- En cours de constitution. Il doit servir à chacun pour laisser un double de ses enregistrements afin de pouvoir les présenter en cas de contrôle inopiné

Formation et enregistrement

- La loi drone est applicable à compter du 26 décembre. Bon nombre d'entre nous sont déjà formés toutefois le club est prêt à aider ceux qui rencontrent des difficultés en organisant une demi-journée de formation. Si vous êtes dans ce cas, faites-vous connaître en envoyant un mail au président

Visite des gendarmes

- les gendarmes de la brigade du transport aérien de Saint Exupéry ont rendu visite au club courant novembre. Ils ont été accueillis par YB qui les a renseignés.

Protocole avec la section Drone de gendarmerie aérienne de Bron

- Le CA a donné son accord pour autoriser les gendarmes de Bron à venir s'entraîner quelques fois dans l'année sur notre terrain. Un protocole sera rédigé entre la gendarmerie et le club.

Cette initiative est répartie sur les clubs de Jonage, Décines et Corbas

Formation et commande de matériel

La location des tables lors de la dernière bourse d'échange organisée par le club a permis de récolter 130€ qui ont été investis sur place dans l'achat d'1 avion et d'1 moteur neuf destinés à la formation.

Achat en ligne : 1 Mentor d'occasion

Commande de matériel destiné à la formation en 2019 à finaliser

Commande uniquement au nom de l'AMCR

Bilan de la formation 2018

La section Formation a fourni son bilan en nombre de vols et d'heure d'écologie qui sera envoyé à la FFAM pour renouveler notre agrément d'organisme de formation. 984 h rien qu'en pilotage !

AG 2019

La date de la prochaine AG est fixée au 9 février 2019 à la salle Chêne du Parc des Loisirs de Corbas. En raison de l'éloignement et du coût financier à supporter, le club ne participera pas à l'assemblée générale de la FFAM qui se tiendra à Lille le 23 mars prochain.

Projet Calendrier 2019 (dates et activités connues)

AG samedi 9 février 2019

Samedi 23 mars journée d'entretien

Samedi 6 avril concours national F3A (pas d'autres vols tolérés)

Samedi 14 avril QPDD (pas d'autres vols tolérés)

Samedi 27 avril lâchés, ailes et brevets (pas d'autres vols tolérés)

Dimanche 28 avril stand de promotion AMCR à la fête des Pachottes de Simandres

Samedi 18 mai journée promotion de la voltige (pas d'autres vols tolérés)

Samedi 8 juin journée club (repas midi sur réservation uniquement)

Stage d'été du 22 juillet au 26 juillet (vols restreints condition écologie)

Samedi 7 septembre stand de promotion AMCR au forum des associations de Corbas ☹

Dimanche 8 septembre meeting publique interclubs de rentrée

Dimanche 22 septembre journée planeurs

Samedi 5 octobre lâchés, ailes et brevets

Dimanche 6 octobre Coupe régionale Calmato (pas d'autres vols tolérés)

Dimanche 17 novembre bourse d'échange et indoor au gymnase Jean Jaures de Corbas

Qu'est-ce qu'on maintient, on ajoute, on retire ? Sessions vol de pente ; rencontre « maquettes »

Nouvelle session indoor

La mairie nous recalcule les créneaux disponibles en fonction de la disponibilité du gymnase.

Actuellement 2 dates sont proposées :

Le dimanche 6 janvier de 14h00 à 18h00

Le dimanche 20 janvier de 14h00 à 18h00

Mise en place d'un doodle de réservation avec un plancher de 5 inscrits minimum sous peine d'annulation de la séance